

Le 9 septembre 2016

Par SDÉ, courriel et poste

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-3947-2015 / Notre dossier : R051448 JOT**

Chère consoeur,

Le Coordonnateur a pris connaissance de la demande de RTA (pièce C-RTA-0013) relativement à certaines informations confidentielles contenues au Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le « Registre ») en référant aux annexes B et C du Registre.

Les informations demandées par RTA sont les suivantes :

1. La désignation « actif critique » en rapport avec les normes CIP (version 1) pour les installations de transport et de production de RTA;
2. La participation au plan de remise en charge du réseau pour chacune des installations de transport de production de RTA;
3. La désignation de « groupe de démarrage autonome » pour les installations de production RTA.

Le Registre précise déjà dans la fiche de RTA qu'elle :

- ne possède aucun actif classé critique aux fins des normes CIP (version 1); et
- ne possède aucune installation/appareil requis pour la remise en charge du réseau.

Quant à l'information relative aux groupes de démarrage autonome, le Coordonnateur confirme que le Registre n'identifie aucune installation de RTA comme possédant des groupes à démarrage autonome¹.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire de transmettre confidentiellement les données demandées à RTA.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

c. c. M^e Paule Hamelin
M^e Pierre Grenier

¹ Le Coordonnateur avait identifié publiquement Hydro-Québec Production comme la seule entité qui possède des groupes de démarrage autonomes (Dossier R-3699-2009, Pièce B-54, HQCMÉ-2, doc. 5 révisé, p. 5). L'intégration du Registre des installations dans le Registre en suivi de la décision de la Régie D-2011-068 n'a pas affecté cette identification. Ce fait demeure inchangé et de plus, n'est pas confidentiel.